

Zeitschrift: Schweizer Soldat : Monatszeitschrift für Armee und Kader mit FHD-Zeitung

Herausgeber: Verlagsgenossenschaft Schweizer Soldat

Band: 6 (1930-1931)

Heft: 14

Rubrik: Billet du jour!

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 24.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

obtenir de soldats aux origines si diverses dont beaucoup ont occupé, dans le passé, des situations indépendantes et parfois élevées, dont la cervelle est chaude et l'épiderme sensible, une discipline à la fois sévère et souple est nécessaire. Ne l'applique pas qui veut. Certains incidents sont nés justement d'erreurs de psychologie commises par certains officiers. Par contre, il en est d'autres qui étaient adorés par leurs hommes et en obtenaient d'eux tout ce qu'ils voulaient. Le maréchal Canrobert et le général de Negrer qui avaient, autrefois, commandé à la Légion y ont laissé, à ce point de vue, un souvenir impérissable.

Robert Delys.

Billet du jour!

Les statistiques sont presque toujours intéressantes! Sait-on par exemple que durant ces quatre dernières années, environ 28,000 jeunes gens se sont présentés annuellement pour les examens du recrutement ? Ce qui représente plus de 100,000 hommes, un beau nombre ! Les chiffres vont tomber maintenant ; nous atteindrons à peine, 25,000 (24,780 pour 1931). Mais nous venons d'être serrés par la nécessité de récupérer une partie du contingent de la classe d'âge suivante par suite du retard apporté en 1919 dans l'instruction des recrues.

On annonce d'autre part qu'en 1932, tous les recruteables de la classe 1912 seront convoqués !

Voilà qui va mettre sur les dents (expression pittoresque!) nos médecins militaires toujours si dévoués, n'en déplaise à ceux qui ne cessent de les attaquer.

Sans doute leur rôle est ingrat et les erreurs sont faciles dans un recrutement pour lequel on dispose d'un temps relativement trop court ! Mais en sont-ils responsables ? . . .

Quand on considère le nombre des Suisses engagés à la Légion Etrangère française, par exemple, et qui ont été libérés du service chez nous, on reste rêveurs ! . . . La vie est dure sur la terre des colonies ; pour résister au climat, aux combats meurtriers, à une discipline de fer, vous avouerez qu'il faut avoir une bonne santé ! Alors ? . . . Il faut avouer que, jusqu'à la guerre en tout cas, on a peut-être été trop « coulant » pour certains cas douteux. Je sais bien qu'on n'avait pas besoin alors d'un trop grand effectif ; d'autre part, on entendait dire froidement dans des milieux pourtant intelligents qu'un soldat coûte cher à la Confédération tandis qu'un citoyen qui paie sa taxe militaire est d'un bon rapport pour la collectivité ! Est-ce une boutade ? Ou parlait-on sérieusement ? . . .

D'autre part, on a parfois exagéré dans un sens contraire, c'est-à-dire qu'on a incorporé des jeunes gens peu aptes au métier des armes. Durant leur période de service, ces demi-malades en ont fait voir de toutes les couleurs aux médecins de bataillon ou d'autres unités ! Traînant la jambe derrière les colonnes, fourbus après le moindre effort, ils étaient d'un exemple déplorable pour leurs camarades. Pour finir, c'est l'assurance militaire qui était mise à contribution !

Personnellement j'ai eu sous mes ordres un malade qu'on aurait dû renvoyer chez lui ou interner ; c'était d'ailleurs un bon soldat et il fut nommé appointé. Hélas, pendant la mobilisation il se tua en se tirant un coup de fusil, dans un verger, à la frontière.

Depuis la guerre on examine avec plus de soins encore qu'auparavant les cas relevant de la santé phy-

sique de l'armée. Nos médecins militaires qu'il faut absolument défendre contre des attaques injustifiées font l'impossible pour que les examens sanitaires des recrues comme des soldats soient rigoureusement contrôlés.

Monsieur Minger, nous le savons, cherche le moyen de n'incorporer que des hommes absolument aptes au service qu'on leur demande. C'est qu'il ne s'agit plus de s'embarrasser d'être inutiles qui paralyseront l'action des autres hommes pendant un combat. Notre armée est nombreuse : On compte qu'avec la Constitution de 1848, article 19, l'élite devrait comprendre aujourd'hui 108,000 hommes, plus 54,000 pour la réserve (50% de l'élite). En tout, c'est la moitié environ des effectifs actuels.

La taxe militaire, instituée en 1874, était surtout considérée comme une faveur, lors de sa création. La question santé physique ne venait qu'au second place !

La guerre nous a donné de grandes leçons ; examinons à l'aide de l'expérience le meilleur moyen d'avoir une armée vraiment apte à sa tâche ; les services auxiliaires ont pris tant d'importance maintenant que les «réformés» pourront toujours y trouver un emploi.

D.

De tout un peu.

Comment compléter l'instruction des recrues.

Le Département militaire fédéral communique :

«La nouvelle manière de combattre de l'infanterie, issue des expériences de la guerre mondiale, liée à l'introduction de nouvelles armes, a compliqué d'une façon considérable la formation individuelle du soldat et celle de la troupe. Le soldat doit maintenant plus qu'auparavant compter sur lui-même ; il doit personnellement réfléchir et devenir agissant. Les sous-officiers et officiers ont à disposer et à juger comme ce n'était le cas auparavant que pour les officiers supérieurs. La collaboration des divers éléments de combat et des diverses armes du feu exige une tactique méthodique et détaillée nouvelle, en particulier le commandant de campagne, comme propre chef de combat d'infanterie, doit recevoir une formation approfondie de la guerre de combat.

«Il y a longtemps que l'on reconnaît que l'école de recrues, au cours de laquelle la formation fondamentale est acquise, est d'une durée trop courte et que, dans les cours de répétition avec la troupe, tout ce qui a pu être appris au cours de l'école de recrues ne peut être repris.

«On a, en conséquence, cherché les moyens de remédier à cet inconvénient. On a proposé en premier lieu de prolonger la durée de l'école de recrues en la faisant suivre immédiatement du premier cours de répétition et en utilisant ainsi les deux semaines gagnées pour la formation de combat et du service de campagne dans les compagnies et les bataillons.

«La commission de la défense nationale ainsi que les commandants de divisions et les chefs d'armes se sont occupés de cette suggestion. Il a cependant fallu se rendre compte que les prescriptions légales de l'organisation militaire n'admettent aucune interprétation de ce genre. Il faut donc chercher d'autres solutions. L'une résiderait dans la réunion pour le premier cours de répétition des recrues de la dernière école et de leurs cadres pour les former ensuite au service en campagne